



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2347

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2347**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Irigny

objet : **Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du projet

L'opération Irigny - zone d'aménagement concerté (ZAC) Yvours fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

La Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseaux a réalisé des études opérationnelles en vue de la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Lyon-Perrache/Givors située en rive droite du Rhône et d'infrastructures de desserte et de stationnement sur le site d'Yvours, situé sur la Commune d'Irigny. Les études (urbaines, de déplacements et ferroviaires) menées ont démontré que ce projet est l'une des réponses au développement des liaisons périurbaines en direction du sud de l'agglomération en développant l'intermodalité et les réseaux de transports publics.

Conformément aux compétences respectives de la Métropole et de SNCF Réseaux, les études techniques ont été réalisées sous 2 périmètres opérationnels distincts :

- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseaux pour la halte ferroviaire,
- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site.

II - Description et enjeux du projet

Le projet d'aménagement est situé sur le site d'Yvours à Irigny et comporte une surface de 25 023 mètres carrés.

Les enjeux de cet aménagement sont de créer les conditions essentielles à la mise en service de la halte ferroviaire avec la réalisation des équipements suivants :

- une voie principale au sud du site qui aura pour vocation de desservir le pôle multimodal et sera connectée à la RD 315 - route d'Yvours, via l'allée de la Fibre Française,

- des infrastructures multimodales : le projet consiste en la création d'un pôle d'échanges entre divers moyens de transports : trains, voitures, 2 roues, piétons et bus urbains. A cet égard, il est prévu de créer un parc-relais, une zone de dépose minute, un arrêt de transports en commun urbains et des stationnements réservés aux 2 roues ainsi qu'aux cycles.

En parallèle de ces travaux d'aménagement, SNCF Réseaux réalisera la halte ferroviaire qui sera composée de 2 quais, d'une passerelle piétonne, d'une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et d'équipements voyageurs.

La conception, la réalisation ainsi que le financement de l'éclairage public seront pris en charge par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

Une seconde phase visera à réaliser une voirie de liaison avec l'échangeur de l'Europe situé au nord du site afin de créer les conditions optimales de desserte. Cette deuxième phase est estimée, en phase avant-projet, à 1 230 000 € TTC.

III - Calendrier opérationnel

La mise en œuvre du programme d'aménagement a été planifiée en mai 2018 avec pour objectif une mise en service de la halte en septembre 2019.

La SNCF débutera ces travaux en novembre 2018.

La consultation des entreprises est prévue pour fin 2017.

IV - Autorisation de programme à individualiser

Afin de rectifier une erreur matérielle survenue dans l'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre, il convient de passer un nouvel avenant (n° 4) qui amène la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 384 531,84 € HT, soit 461 438,20 € TTC, soit une augmentation de 21 504,84 € HT, soit 25 805,80 € TTC.

Le coût des aménagements des infrastructures de desserte et de stationnement de la halte ferroviaire est estimé à 2 600 000 € TTC.

Sur les 2 périmètres de maîtrise d'ouvrage, le bilan prévisionnel du projet de création de halte ferroviaire et du projet d'infrastructures de desserte et de stationnement, sont estimés à 5 379 980 € TTC et répartis comme suit :

- sur le périmètre métropolitain, le coût des infrastructures de desserte et de stationnement est estimé à 3 074 330 € TTC, répartis comme suit :

. études et frais de maîtrise d'œuvre :	478 032,00 € TTC,
. travaux d'aménagement :	2 600 000,00 € TTC ;

- sur le périmètre ferroviaire, les subventions d'équipements versées par la Métropole à la SNCF Réseaux pour la création de la halte ferroviaire s'élèvent à 2 305 650 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant total de 2 625 806 € en dépenses pour l'aménagement des infrastructures de desserte et de stationnement et pour rectifier l'erreur matériel survenue dans l'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny, pour un coût total prévisionnel de 2 600 000 € TTC,

b) - la rectification de l'erreur matérielle de l'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre par une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 21 504,84 € HT, soit 25 805,80 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 2 625 806 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 795 000 € en 2018,
- 1 601 000 € en 2019,
- 229 806 € en 2020,

sur l'opération n° OP06O0332.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 489 106 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.